

## PCC02 : ACTIVITES IMMOBILIERES : TRAVAIL ILLÉGAL / DEMARCHES DE PREVENTION EN CMI

### OBJECTIFS :

- Maîtriser les obligations en matière de travail dissimulé incombant au « donneur d'ordre »
- Être capable de mettre en œuvre les démarches de prévention et de coordination SPS, prévues par le code du travail à la charge des employeurs, maîtres d'ouvrage et CMIstes

### PUBLIC :

- Responsables techniques de constructeurs de maisons individuelles, chargés d'opérations de promotion-lotissement, agents de syndicats de copropriétés

### PRÉREQUIS APPRENANTS :

- Disposer d'une expérience dans la conduite des opérations de construction de maisons individuelles en phase étude ou en phase travaux

### MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES :

- Alternance d'apports pédagogiques, d'études de cas et d'échanges intégrant le vécu des stagiaires : le formateur illustre les notions nouvelles abordées à partir d'exemples issus de sa propre expérience et sélectionnés selon le profil des stagiaires, ou à partir des témoignages des stagiaires. Cette approche ancrée dans le quotidien professionnel permet une assimilation concrète des règles et des savoir-faire.
- Utilisation d'un diaporama animé
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique et des documents ressources sera remis à chaque participant

### MODALITES D'ÉVALUATION :

- Mise en situation sur exemples illustratifs
- QCM de fin de session : les acquis seront validés à partir de 12/20.

### VALIDATION :

- Une attestation de formation sera délivrée aux apprenants à l'issue de la formation

### FORMATEUR :

- Spécialisé dans le droit de la construction, les aspects juridiques et contractuels des opérations, les problématiques de sécurité et d'environnement liées à l'acte de construire.

Référent pédagogique : Pierre HAXAIRE

### DEROULÉ PÉDAGOGIQUE :

#### **Connaître le cadre juridique du travail illégal**

- L'environnement juridique des relations entre le donneur d'ordre et ses cocontractants : législation, réglementation, clauses contractuelles
- Les différentes formes de travail dissimulé, les prêts de main d'œuvre, le délit de marchandage dans le code du travail
- Les spécificités concernant la présence de travailleurs étrangers

#### **S'approprier les mesures à mettre en œuvre pour lutter contre le travail dissimulé**

- Les vérifications administratives
- La mise en place d'un suivi semestriel
- La validation du coût des prestations proposées

#### **Structurer les démarches de prévention santé et sécurité**

- Le distinguo lié aux statuts de l'employeur et du donneur d'ordre-maître d'ouvrage
- Le document unique d'évaluation des risques de l'employeur
- Focus sur l'application aux syndicats de copropriété
- Les 2 régimes de coordination SPS : plan de prévention ou coordonnateur SPS
- L'application du dispositif SPS au secteur de la maison individuelle selon le statut du maître d'ouvrage (particuliers, SCI, VEFA)

#### **Comprendre les risques et la répartition des responsabilités entre les différents acteurs**

- Les enjeux et les responsabilités pour le donneur d'ordre, le maître d'œuvre et le coordonnateur SPS
- La coresponsabilité du donneur d'ordre (solidarité avec le prestataire travaillant irrégulièrement)
- Les risques financiers

### DUREE :

- Durée : 1 jours (7 heures de formation)
- Horaires : 9h00 – 17h30 (pause déjeuner : 1h30)  
*Pour connaître les dates planifiées ou organiser cette formation dans vos locaux, contactez-nous. Délai de mise en œuvre : 1 à 2 semaines*

### TARIF :

- 590€ HT

**Contact :**

Emmanuelle ESCOFFIER : Référent formation

✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ : 06 32 06 18 45

Marion SIMONUTTI : Référent administratif

✉ m.simonutti@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

Nous vous informons que le référent handicap se tient à votre disposition afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place.

Courriel : [formation@credef.fr](mailto:formation@credef.fr)

Tél : 04.78.30.87.87